

Avis voté en plénière le 14 septembre 2016

# Contribution des emplois de la biodiversité à la transition écologique

---

## Déclaration du groupe UNAF

Le sujet des emplois de la biodiversité est complexe mais l'avis s'est employé à détailler, fouiller et décortiquer le périmètre des emplois dédiés à la biodiversité dans tous les secteurs, au sein des entreprises, des collectivités territoriales et des associations. Au final, il en ressort que la biodiversité a des potentialités en termes d'emplois et de niveaux élevés de qualification notamment dans l'enseignement, la recherche, le génie écologique et le conseil agricole.

Même si les chiffres annoncés de 76 000 emplois restent modestes, l'avis ouvre des perspectives, avec force d'exemples concrets. Mais il reste lucide sur les contraintes, qui pèsent sur leur développement. Il est intéressant de noter sur ce point, que la prise en compte de la biodiversité entraîne plus une transformation des métiers existants que la création de nouveaux emplois.

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les propositions de l'avis et souhaite mettre l'accent sur trois d'entre elles.

L'éducation à l'environnement et au développement durable et donc à la biodiversité commence dès l'enfance en famille mais aussi à l'école, par exemple, avec les classes vertes. L'attrait des formations initiales en environnement est confirmé par l'augmentation des effectifs scolaires chaque année. Les parents encouragent leurs enfants dans ce choix de suivre des études pour des métiers en lien avec la nature et le vivant. Le groupe de l'UNAF soutient la préconisation d'adapter l'offre de formation en fonction de l'évolution des métiers et des compétences de la biodiversité.

L'APA - accès et partage des avantages de la biodiversité - répond à une logique de rémunération pour les efforts consentis pour la préservation de la biodiversité. Le groupe de l'UNAF souhaite que le mécanisme d'APA puisse pleinement profiter aux territoires ultramarins riches en biodiversité endémique. Des avantages « en nature » ou non-matérielles sont à prévoir au travers de la constitution de filières locales d'ingrédients naturels ; porteuses de développement économique et de flux financiers locaux, elles sont créatrices d'emplois pour le bien-être des familles dans ces territoires.

Enfin, le groupe de l'UNAF retient avec intérêt la nécessité d'engager une réflexion approfondie sur les différents moyens de promouvoir les productions respectueuses ou favorables à la biodiversité par une information accessible, rigoureuse et incitative destinée au grand public. L'enjeu est

clairement d'ouvrir une nouvelle piste de sensibilisation des consommateurs à la biodiversité et de favoriser des produits de qualité et les emplois qui y sont attachés.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.